

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Convocation : 16/06/2026

Membres en exercice : 19

Etaient présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Christelle GUEZENGAR, Corinne RAPHALEN, Martine COIC, Laetitia LE GURUN, Marion LE GOFF, Nathalie CROUSIER, Marie-Pierre COSQUER  
Messieurs : Philippe RONARC'H, Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, Jean DEULCEUX

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Nathalie CROUSIER

\*\*\*\*\*

**Objet : Délibération n°2026-0058 – Taux de l'indemnité de fonction des conseillers délégués**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par la délibération n°2026-0014 du 21 mars 2026, le conseil municipal a fixé les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués selon le tableau suivant :

<b>Récapitulatif indemnités de fonctions des élus</b>				
Fonction	Taux maxi (en % de IB 1027)	Indemnité Brute globale autorisée	Taux voté à Pouldreuzic	Indemnité brute votée à verser
Maire	55,70%	2 289,56	<b>55,70%</b>	2 289,56
1er Adjoint	21,38%	878,83	<b>19,10%</b>	785,11
2ème Adjoint	21,38%	878,83	<b>19,10%</b>	785,11
3ème Adjoint	21,38%	878,83	<b>19,10%</b>	785,11
4ème Adjoint	21,38%	878,83	<b>19,10%</b>	785,11
5ème Adjoint	21,38%	878,83		
Conseiller délégué				417,90
Conseiller délégué				417,90
Conseiller délégué				417,90
		<b>6 683,71</b>		<b>6 683,70</b>

Monsieur le maire souligne que pour les conseillers délégués, il a été inscrit une somme sans préciser le taux, ce qu'il convient de corriger.

Le tableau des indemnités des élus serait alors le suivant :

Récapitulatif indemnités de fonctions des élus				
Fonction	Taux maxi (en % de IB 1027)	Indemnité Brute globale autorisée	Taux voté à Pouldreuzic	Indemnité brute votée à verser
Maire	55,70%	2 289,56	<b>55,70%</b>	2 289,56
1er Adjoint	21,38%	878,83	<b>19,10%</b>	785,11
2ème Adjoint	21,38%	878,83	<b>19,10%</b>	785,11
3ème Adjoint	21,38%	878,83	<b>19,10%</b>	785,11
4ème Adjoint	21,38%	878,83	<b>19,10%</b>	785,11
5ème Adjoint	21,38%	878,83		
Conseiller délégué			<b>10,16 %</b>	417,62
Conseiller délégué			<b>10,16 %</b>	417,62
Conseiller délégué			<b>10,16 %</b>	417,62
		<b>6 683,71</b>		<b>6 682,86</b>

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** les taux indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 22 juin 2026,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire, Nathalie CROUSIER



*Nathalie Crousier*

Envoyé en préfecture le 25/06/2026  
Reçu en préfecture le 25/06/2026  
Publié le  
ID : 029-212902258-20260622-2026\_0058-DE

Visa de la préfecture : ..... 25/06/2026  
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication